

Fonds social
ENTREPRISES

Une démarche solidaire

au service des salariés
et de l'entreprise





LE FINANCEMENT DU FONDS SOCIAL

Le fonds social est alimenté par les entreprises sur la base d'un pourcentage du montant de leurs cotisations en santé et/ou prévoyance. Cette contribution permet de mettre en œuvre des actions sociales et des actions de prévention.

Le fonds social apporte un soutien **aux salariés en difficulté** **et favorise le bien-être en entreprise**

Attentif aux évolutions de la société et fidèle à son engagement solidaire, Generali propose, dans le cadre de ses offres d'assurances collectives santé et prévoyance, un fonds social. Ce dispositif comprend des programmes collectifs de prévention santé en entreprise et des aides individuelles pour les personnes en situation d'urgence sociale ou en difficulté économique.

Cette offre apporte aux salariés un soutien solidaire adapté aux situations les plus diverses. Via l'écoute et l'accompagnement, elle contribue efficacement à la bonne santé de l'entreprise et au bien-être au travail. Elle témoigne de l'investissement humain et durable de Generali dans la démarche de responsabilité sociale des entreprises.



L'offre Generali

L'offre comporte deux niveaux de service selon votre contribution :

0,5 % ou **2 %** des cotisations santé et/ou prévoyance collectives.

ACTIONS COLLECTIVES

Dans le but d'améliorer le bien-être au travail de vos salariés, votre entreprise a accès à un accompagnement pour mettre en œuvre et financer des ateliers, des conférences ou des cellules de crise :

2 %

- organisés par des **partenaires spécialisés**
- pour **informer et conseiller** vos salariés sur la **nutrition**, la **santé** (qualité du sommeil, bonnes pratiques pour diminuer les troubles musculosquelettiques, gestion du stress), les **addictions** (arrêt du tabac, comportements compulsifs...)
- ou pour **intervenir** face à un traumatisme.

Ces interventions dans l'entreprise ont pour objectif de répondre à vos besoins spécifiques et sont conçues sur mesure. Les sujets abordés et l'organisation de ces actions se décident en commun entre l'entreprise et le prestataire.

AIDES INDIVIDUELLES



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

0,5 %

2 %

Des aides exceptionnelles sont destinées aux assurés :

- ayant un **reste à charge de dépenses de santé** (prothèses dentaires ou auditives, équipement médical) sous conditions de ressources ;
- dans une **situation exceptionnelle d'urgence** qui met en danger l'équilibre budgétaire du foyer (maladie, accident, décès d'un proche, perte d'emploi...).



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

0,5 %

2 %

Les assurés qui sont en situation sociale difficile ont accès à :

- une aide spécifique pour les accompagner dans leurs **démarches administratives** (maladie, décès d'un proche, divorce, perte d'emploi, dépendance d'un proche...).
- un **soutien psychologique** par téléphone 24 h/24 et 7 j/7 avec un **psychologue** ;
- s'ils sont **aidants familiaux**, l'accompagnement d'un spécialiste pour trouver des prestations adaptées à leur proche et des solutions de répit pour eux.



PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS SALARIALES

2 %

Sous conditions de ressources, tout ou partie des cotisations salariales dédiées au contrat santé et/ou prévoyance souscrit peut être remboursé :

- pour les assurés dont le contrat de travail est d'une durée inférieure à 12 mois (CDD, apprentis...)
- pour les assurés dont la part de cotisation est supérieure à 10 % de leur rémunération brute.

Exemples d'actions collectives



ACTIONS DE PRÉVENTION BIEN-ÊTRE

Une entreprise industrielle de 1 200 salariés décide d'engager des actions préventives sur son site de production de Lyon.

Afin d'affirmer sa politique de bien-être au travail, le service des ressources humaines organise, avec l'aide et le soutien financier du fonds social Generali, des consultations ostéopathiques pour tous les salariés du site en prévention des troubles musculosquelettiques.

2 %



ACTION DE PRÉVENTION ADDICTIONS

Pour sensibiliser aux addictions l'ensemble du personnel, une entreprise de services de 300 salariés met en place une opération animée par un prestataire spécialisé.

L'organisation (des ateliers interactifs de 20 personnes) et les sujets abordés (tabac, alcool mais aussi l'addiction à internet et aux mobiles) sont choisis en commun par l'entreprise et le prestataire. Les salariés qui le souhaitent sont accueillis dans des groupes réduits dans un deuxième temps.

2 %



INTERVENTION DE CRISE

Suite au suicide d'un salarié sur le site d'une société de textile, le fonds social Generali est sollicité pour mettre en place une cellule psychologique d'urgence.

Un psychologue intervient sur site pour soutenir les collaborateurs.

Une réunion de groupe et des entretiens individuels sont organisés.

2 %

VOUS SOUHAITEZ METTRE EN PLACE UNE ACTION COLLECTIVE ?

Vous pouvez adresser votre demande
par e-mail à actionsocialecollective@generali.com.

Exemples d'aides individuelles

Myriam (48 ans)

est soutenue pour s'occuper de sa mère de 85 ans.



0,5 %

2 %

Sur quatre frères et sœurs, elle est la seule volontaire pour s'occuper de sa mère. Myriam se sent capable de concilier la vie avec sa mère et sa vie personnelle (travail, amis, loisirs...). Progressivement elle devient angoissée et irritable. À la dernière réunion de famille, elle reproche à ses frères et sœurs de ne pas la soutenir. Myriam le sent, elle doit vite trouver du soutien. Incapable d'agir seule, elle a demandé de l'aide aux assistantes sociales mandatées par Generali.

Isabelle (50 ans)

bénéficie d'une aide à domicile

0,5 %

2 %

Hospitalisée suite à un accident cardiovasculaire (AVC), Isabelle a été admise en rééducation puis en hôpital de jour. Trop faible pour assurer les tâches quotidiennes une fois retournée chez elle, elle a sollicité le fonds social Generali pour la mise en place et la prise en charge de 3 heures d'aide ménagère par semaine pendant 3 mois, ses revenus ne lui permettant pas d'en assumer le coût.



Alexandre (16 ans)

est aidé financièrement pour acheter un vélo adapté à son handicap.



0,5 %

2 %

Alexandre souffre d'un trouble psychomoteur et d'une déficience intellectuelle. La pratique d'une activité physique est capitale pour sa rééducation et son intégration sociale. Ses parents ont fait une demande d'aide financière auprès de l'assistante sociale pour l'acquisition d'un vélo adapté à son handicap. Les revenus familiaux n'étant pas suffisants pour assumer une telle charge, le fonds social Generali participe à l'acquisition du vélo.

Sylvie (30 ans)

bénéficie d'une aide financière suite à des problèmes de santé

0,5 %

2 %

Sylvie a eu des problèmes de santé qui ont entraîné des dépenses imprévues alors que la situation financière du foyer était délicate suite au licenciement de son conjoint. Après les remboursements de la Sécurité sociale et ceux de sa complémentaire santé, une somme importante restait à sa charge. Sylvie s'est tournée vers l'action sociale de Generali. Son cas a été étudié et elle a reçu une aide financière pour faire face à cette difficulté exceptionnelle.



UN DE VOS SALARIÉS A BESOIN D'AIDE ?

Il peut contacter directement une assistante sociale au 01 41 85 98 41, par e-mail à actionsociale@generali.com ou passer par l'assistante sociale de votre entreprise.



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

